

À CONSERVER

# Cahier d'information sur les collectes 2012



La collecte des matières résiduelles a lieu une fois par semaine, le même jour, et ce, pour la collecte des ordures **ET** la collecte sélective (recyclage). Pour connaître la journée de cueillette des matières résiduelles dans votre secteur, consultez l'endos de cette brochure.

Chaque résidence dispose d'un bac à ordures et à recyclage. Lorsque vous emménagez dans une propriété nouvellement construite, vous devez communiquer avec le Service des travaux publics au 450 437-4620 afin de vous procurer vos bacs de matières résiduelles. Il n'y a aucuns frais pour ce service.

Advenant un déménagement, les bacs à ordures et à recyclage doivent demeurer à l'adresse initiale où ils ont été enregistrés, car ils sont rattachés à l'immeuble. **Les bacs de matières résiduelles autres que ceux fournis par la Ville de Boisbriand ne seront pas ramassés.**

### Collecte des ordures (bac noir)

Il est fortement conseillé de déposer les ordures dans des sacs avant de les déposer dans le bac. **Le gazon ne sera plus ramassé, vous devez donc faire de l'herbicyclage.**

**Collecte des déchets excédentaires**  
 La collecte des déchets excédentaires a lieu le **deuxième JEUDI de chaque mois pour TOUS les secteurs résidentiels**. Déposez le surplus de déchets à l'extérieur de votre bac à ordures. Ils ne doivent pas excéder 23 kg (50 lb) par sac ou par paquet. Les meubles et petits appareils électroménagers (ex. micro-ondes) ainsi que les matériaux de construction (exempts de clous) sont tous acceptés, à condition qu'ils aient un poids inférieur à 23 kg (50 lb) chacun.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
12	9	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13

### Collecte sélective (bac vert)

Il est possible de vous procurer un bac supplémentaire au coût de 120 \$. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service des travaux publics au 450 437-4620.

### Disposition des bacs

- Déposez vos bacs à ordures et à recyclage dans votre entrée près de la rue, la veille de la collecte **dès 18 h**, ou **avant 7 h** le jour même;
- Placez les bacs de manière à ce que les roues soient du côté de votre maison. Idéalement, ils doivent être placés de chaque côté de votre entrée ou, à tout le moins, disposés côte à côte;
- En période hivernale, afin d'éviter que vos bacs ne soient endommagés ou enterrés lors des opérations de déneigement, il est très important de les placer sur votre terrain à une distance raisonnable de la rue.

### Collecte de feuilles

Au printemps et à l'automne, profitez de la collecte de feuilles pour y inclure les résidus de jardin et de plates-bandes. Utilisez des sacs transparents de préférence. Les sacs ne doivent pas excéder 25 kg (55 lb) ni contenir de déchets et ils doivent être déposés à l'extérieur du bac à ordures.

### Herbicyclage et déchiquetage des feuilles

L'herbicyclage, obligatoire en 2012, consiste à laisser le gazon coupé sur place lors de la tonte afin qu'il se décompose.

Le déchiquetage des feuilles consiste à tondre les feuilles tombées afin qu'elles se décomposent au sol. Pour ce faire, utilisez une tondeuse munie d'une lame déchiqueuse. Si vous n'en possédez pas, passez la tondeuse deux fois au même endroit.

#### Avantages :

- Réduit le volume de déchets destinés au site d'enfouissement;
- Fournit un engrais naturel à votre pelouse;
- Protège le sol de la sécheresse, donc réduit le temps d'arrosage;
- Propose une économie de temps et d'argent.

#### Truc :

Passez la tondeuse lorsque le gazon ou les feuilles ne sont pas trop humides; cela évitera que la matière ne s'accumule sous votre tondeuse.



## Collecte de branches

La Ville offre un service gratuit de collecte de branches en **mai, juin, septembre et octobre**. Communiquez avec la Ligne verte au 450 435-1954, poste 444, pour plus d'information et vous inscrire. **Inscription obligatoire.**

Les branches provenant d'un défrichage de terrain et celles provenant de travaux d'élagage ou d'abattage par un service public (Hydro-Québec, Vidéotron, Bell, etc.) **ne seront pas** ramassées.

## Collecte des retailles de cèdres

En 2012, vos retailles de cèdres seront ramassées gratuitement. Pour profiter de ce service, communiquez avec la Ligne verte au 450 435-1954, poste 444 ou [ligne.verte@ville.boisbriand.qc.ca](mailto:ligne.verte@ville.boisbriand.qc.ca)

## Déchetterie municipale

(Centre de multirecyclage)

105, rue Blanchard  
Sainte-Thérèse

### Horaire

Lundi au mercredi : 9 h à 16 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 20 h

Samedi : 9 h à 16 h

Dimanche : Fermé

### Tarif\*

Coffre d'automobile : 5 \$

Camionnette standard : 25 \$

Remorque d'automobile (4 pi X 8 pi X 3 pi) : 30 \$

## Matières acceptées

Résidus de construction, troncs, souches, dormants de chemin de fer, pneus, terre, asphalte, béton, bois, brique, granulats, gypse, roc, aluminium, cuivre, fer, métal.

## Résidus domestiques dangereux (RDD) – gratuit

Aérosols, ampoules fluocompactes, batteries d'automobile, piles, huile, peinture, propane, etc.

## Résidus informatiques et électroniques – gratuit

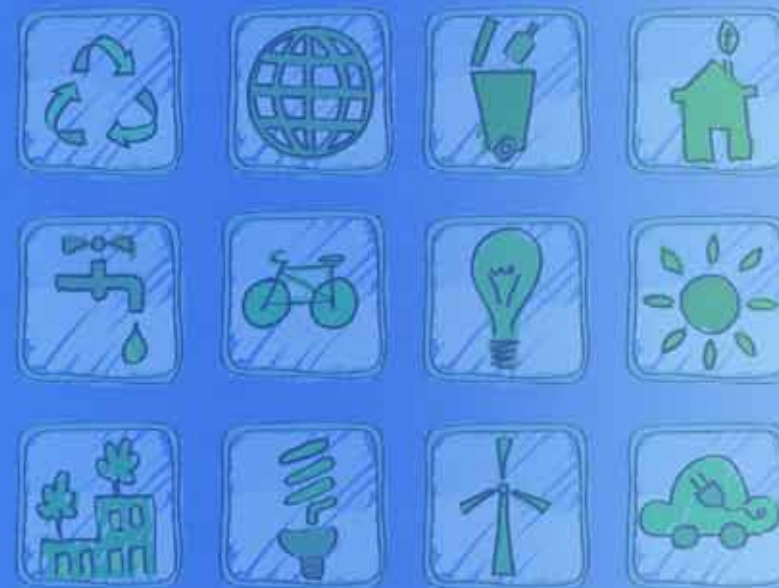
Téléphones cellulaires et résidentiels, téléavertisseurs, CD et DVD (incluant lecteurs), radios, ordinateurs, écrans, claviers, souris, modems, télévisions, etc.

## Fonctionnement

Les matériaux doivent être préalablement triés afin de maximiser leur revalorisation et d'éviter qu'ils soient envoyés directement dans un site d'enfouissement. Exemple : dégarnir le bois de charpente de tout matériau, séparer la terre de la tourbe, etc.

**Ce service est offert exclusivement aux résidents de Boisbriand et de Sainte-Thérèse (preuve de résidence requise). L'accès au site est strictement interdit aux entrepreneurs, qu'ils soient ou non accompagnés d'un résident.**

\*Les tarifs pourraient être modifiés sans préavis.



Secteurs résidentiels de collecte			JOUR	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi				
			SECTEUR	2	1	3	4				
<b>AVENUES</b>		Bourgogne, rue de	4	Chavigny	1	<b>F</b>		J.-P.-Ferland	1	Péribonka	3
1 <sup>re</sup>	3	Brahms	4	Chayer	2	Félix-Leclerc	1	Joly	3	Perron	3
2 <sup>e</sup>	3	Brassens	4	Chênaies	1	Ferland	4	Jordi-Bonet	4	Picard	3
3 <sup>e</sup>	3	Brébeuf	4	Chénier	1	Filion	1	J.-E.-Bernier	4	Picasso	3
4 <sup>e</sup>	3	Bretagne	4	Chevalier	3	Fortin	1			Pierre-Bourgault	4
5 <sup>e</sup>	3	Brisson	4	Chevillard	1	F.-Brassard	4	<b>L</b>		Pierre-Dansereau	1
6 <sup>e</sup>	3	Bruyère	4	Chopin	2	Francs-Bourgeois	4	La Fayette Est	4	Pierrefontaine	3
9 <sup>e</sup>	3	Bujold	4	Claudiel	2	Frédéric-Back	4	La Fayette Ouest	4	Piette	3
				Clémenceau	2			Langevin	4	Piette	2
<b>A</b>		<b>C</b>		Clément	1	<b>G</b>		Lapointe	1	Plessis	1
Adrien-Chartrand	2	Cabana	3	Cloutier	1	Gabrielle-Roy	1	Laurent-O.-David	1	Poitras	3
Alain-Grandbois	2	Cadoret	3	Colbert	2	Galais, imp.	3	Lauzon	4	Pomerol	3
A.-le-Grand	3	Calixa-Lavallée	1	Collin	1	Galais, rue	3	La Vérendrye	4	Pothier	3
Alexis-Carrel	3	Camus	2	Colombier	2	Garneau	2	Lavigne	3	Prévost	3
A.-DesRochers	1	Card	1	Commissaires	2	Gauguin	2	Lavoisier	4	Principale	1
Alfred-Laliberté	4	Cardinal	3	Commune	1	G.-Guèvremont	3	Lemay	1	Promenade	3
Alfred-Pellan	3	Carignan		Constant	2	Gilles	3	Letellier	1	Provencher	3
A.-Lafortune	4	(nos civ. 500 à 593)	2	Côte Nord	4	Gilles-Vigneault	1	Lionel-Bertrand	4		
Anderson	3	Carignan		Côte Sud	4	Grand-Saint-Charles	4	Louis-Dantin	1	<b>R</b>	
A.-Laurendeau	4	(nos civ. 1103 à 1151)	3	Cotnoir	2	Grande-Allée		Lucille-Dumont	1	Raymond	4
André-Ouellet	4	Carpentier	1	Coubertin	1	(nos civ. 505 à 1700)	2			Raymond-Lévesque	4
Anquetil	3	Cartier	1	Courcelles	2	Grande-Allée		<b>M</b>		Réal-Béland	4
Antoine-Daniel	3	Castelneau	1	Cournoyer	2	(nos civ. 3153 à 4640)	4	Maillé	2	Renaissance	4
Aragon	3	Caumartin	2	Courval	2	Grande-Côte		Manoir	2	Renaud	4
Aristote	3	Chabanel	1	Courville	2	(nos civ. 21 à 120)	3	Marcel-Lacasse	4	Rivière-Cachée	4
Arthur-Buies	4	Chablis	3	Cousteau	1	Grande-Côte		M.-Bourgeois	4	Robert	1
		Chabot	1	Couturier	2	(nos civ. 156 à 380)	2	Marie-C.-Daveluy	1	Roger-Lemelin	4
		Chamberlain, pl.	1	Curé-Boivin	3	Grande-Côte		Marie-Rose	3	Roi-René	4
Balzac	4	Chamberlain, rue	1	Curie	1	(nos civ. 383 à 821)	1	Marius-Barbeau	4	Rose-des-Cèdres	3
Bastille	4	Chambly	1			Guindon	1	Merlettes	2		
Baudelaire	4	Chambord	1	<b>D</b>				Mille-Îles	1	<b>S</b>	
Beaudet	4	Chambrier	2	De Beauvoir	4	<b>H</b>		Moishe	4	Sainte-Henriette	4
Beaujolais	4	Champagne	1	De Boisbriand	2	Hubert-Aquin	1	Montcalm	4	Sanche	3
Beauséjour	4	Champêtre	2	De Callières	2					Serge-Deyglun	1
Bergerac	4	Champfleury	2	Debussy	1	<b>I</b>		<b>N</b>		Steiner	4
Bériot	4	Champigny	2	Delacroix	1	Ignace-Bourget	4	Norman-Bethune	4		
Bernard	4	Champlain	2	Delage	1	Île-de-Mai	2			<b>T</b>	
Beth-Halevy	4	Chanterelle	1	Descartes, cr.	1	Île-Malouin	2	<b>P</b>		Tash	4
Biarritz	4	Chapais	1	Descartes, rue	1	Île-Morris	2	Pagnol	3	Trépanier	3
Blais	4	Charlesbourg	1	Diane-Juster	1	Îles	2	Panet	1		
B.-Lamontagne	4	Charles-Darwin	1	Diderot	1			Papineau	3	<b>NOTE AUX</b>	
Boischatel	4	Charles-Olivier	2	Doris-Lussier	4	<b>J</b>		Pariseau	3	<b>INDUSTRIES,</b>	
Boisclair	4	Charlevoix	1	Dubois, carré	3	J.-Beauchamp	4	Parthenais	3	<b>COMMERCES</b>	
Boiselle	4	Charlotte-Boisjoli	4	Dunant	1	Jacques-Brel	4	Pascal	3	<b>ET INSTITUTIONS</b>	
Bolduc	4	Châteaignier	1			Jacques-Godbout	2	Pasteur	3		
Bolivar	4	Châteauneuf	2	<b>E</b>		J.-C.-Bonenfant	4	Patriotes	3		
Borduas	4	Châtelois	2	Élisabeth	1	Jean-Besré	4	Péladeau	3		
Bossuet	4	Châtillon	2	Elzéard-Bouffier	4	Jean-Desprez	1	Pelchat	3		
Bougainville	4	Chaumont	2	Émilie-Nelligan	1	Jean-Duceppe	1	Pellerin	3		
Bourassa	4	Chauvenet	2	Entreprises	3	Jean-Giono	3	Pelletier	3		
Bourgogne, cr. de	4	Chauvin	1			J.-P.-Lemieux	4	Pépin	3		

**NOTE AUX INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS**  
 Vous devez vous fier aux secteurs ci-dessus pour déterminer votre jour de collecte sélective. La collecte des ordures a lieu le jeudi.